

## Un vote unanime des élus pour une étape clé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Lors du Conseil communautaire du jeudi 4 décembre 2025, les élus de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont voté l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce vote envoie un signal fort pour l'avenir du territoire consacrant plus de cinq années d'élaboration partagée, avec les élus, les habitants, les partenaires et l'ensemble des acteurs des territoires.

**L'ensemble du dossier SCoT arrêté est désormais consultable à l'accueil de la CATLP situé au Téléport 1 de la ZI Pyrène Aéropole à Juillan ou sur le site internet de la CATLP.** La phase de concertation préalable auprès des habitants et des acteurs du territoire est terminée depuis le 20 novembre 2025. Les observations recueillies à partir du 21 novembre jusqu'au début de l'enquête publique, seront transmises à la commission d'enquête mobilisée dans ce cadre.

Cet arrêt marque la validation du projet par les élus, mais il ne le rend pas encore exécutoire. En effet, il pourra encore évoluer, mais uniquement à la lumière des avis recueillis lors de la consultation et de l'enquête publique. Suite à l'arrêt du SCoT, une période de consultation est mise en place auprès des partenaires techniques et institutionnels (communes membres et voisines, intercommunalités limitrophes, Conseil Départemental, associations volontaires...). Ces derniers ont un délai de 3 mois pour formuler un avis. A défaut, celui-ci est réputé favorable.

À l'issue des 3 mois de consultation, une enquête publique sera organisée. Il s'agit d'une étape clé pour recueillir les observations du grand public. Pendant minimum un mois, chacun pourra :

- Consulter le dossier d'enquête publique, qui comprend les pièces du SCoT, les avis recueillis lors de la consultation des partenaires et une note notice non technique ;
- Formuler des observations ;
- Rencontrer les commissaires enquêteurs lors de permanences prévues sur le territoire.

Les modalités pour participer (registres, courriers, mails, permanences...) seront prochainement précisées dans l'avis d'ouverture de l'enquête publique, publié minimum 15 jours avant son lancement. À l'issue de cette enquête, la commission rendra son avis sur le projet de SCoT.

La CATLP pourra alors ajuster le document en tenant compte des avis recueillis et des observations du public. Le dossier SCoT pourra ensuite être finalisé et être soumis à **l'approbation des élus au conseil communautaire par délibération**, prévue fin 2026.

*Pour se tenir informé de l'évolution de l'élaboration du SCoT, il est conseillé de se rendre sur le site web de la CATLP ([www.agglo-tlp.fr/](http://www.agglo-tlp.fr/) rubriques Vivre ici/Urbanisme/ onglet SCoT), sur ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) ou à l'accueil de la CATLP.*